CHRÉTIENS DIVORCÉS
Chemins d'Espérance

Le sacrement de mariage

D.R.

EDITO

Les témoignages que nous avons demandés devaient porter sur le sacrement de mariage, avec quelques questions comme : "Comment avez-vous compris hier, comprenez-vous aujourd'hui le sacrement de mariage ? Pensez-vous l'avoir reçu et à quels signes le percevez-vous ? En quoi une vie de conjoint est-elle sacramentelle ? Après une séparation ou un divorce, pour vous, qu'est devenu ce sacrement ?".

Beaucoup soulignent leur ignorance de la signification du sacrement de mariage au moment de leur union. Ils rejoignent en cela une majorité de nos contemporains qui demandent un 'mariage à l'Église' et qui, loin d'une foi réellement chrétienne, ne saisissent pas le sens de leur 'vocation', le sens de l'appel du Seigneur par l'Église à une mission spécifique qui est leur chemin de sainteté.

Nous voyons bien le flou de la notion de sacrement de mariage dans les diverses définitions données par quelques-uns après mûres réflexions, prières et accompagnements spirituels.

Il est bien normal par ailleurs que certains, ayant réfléchi souvent grâce à leur divorce, en soient venus à considérer que leur mariage était nul sacramentellement, qu'ils aient demandé ou non par la suite la reconnaissance de cette nullité. Le sacrement n'était pas là ! Les juges ecclésiastiques pensent que c'est le cas pour la majorité des mariages.

Pour le P. Louis-Marie Chauvet, théologien des sacrements reconnu, après un divorce irrémédiable, il reste une "marque en quelque sorte fossilisée" de la première union. Et si la seconde union ne peut être sacrement au sens strict, elle n'en est pas moins susceptible d'un degré non négligeable de "sacramentalité".

Le P. Guy de Lachaux, de son côté, se demande si ce "fossile" est encore sacrement puisque celui-ci est fait de l'union même des époux et ne peut donc être vécu qu'à deux.

On n'a pas fini de réfléchir sur ce sacrement, dernier en date de notre septénaire au 13e siècle ! ■

Bruno Laurent

Sommaire en page 4

5€ - SEPTEMBRE 2017

BULLETIN DE LIAISON DES DIVORCÉS, SÉPARÉS ET DIVORCÉS-REMARIÉS N° 85

Du bout des lèvres

Le sacrement du mariage, un idéal à atteindre, une promesse à tenir.

Au moment d'envisager le mariage, je n'étais pas baptisée. Cela me semblait l'opportunité pour faire connaissance avec cette présence intérieure qui m'appelait. J'ai donc été baptisée quelques semaines avant le mariage, et pensais résoudre toutes mes questions intérieures.

Ce Dieu Amour devait poser définitivement ce besoin de vivre fraternellement avec tout le monde et plus précisément dans le mariage avec une personne que je découvrais petit à petit différente, dans ce chemin, bien que baptisée et de famille pratiquante ; au point de demander à Dieu au moment du oui, de prendre acte que mon oui était en réalité un non. Mais pour ne pas décevoir parents et amis, ce serait oui. Je me sentais déjà engagée par les apparences, et persuadée que Dieu ferait le reste.

Ma promesse du bout des lèvres a tenu 22 ans avant de jeter l'éponge. Et c'est dans un véritable déchirement intérieur que j'ai demandé le divorce. Je me savais 'condamnée' par l'Église, et, même si je pouvais demander la reconnaissance en nullité, comment aurais-je pu expliquer à mes enfants que leur père n'était que père civilement… pour moi, la différence est grande et importante.

Par le divorce, je me suis éloignée de l'Église, mais pas de Dieu. Le problème de conscience reste toutefois le même.

Déjà engagée par les apparences.

D.R.

Convictions et questions

Je suis intimement persuadée que le sacrement du mariage est un acte d'amour à trois : les conjoints et Dieu ; ou à deux : un projet de vie commun aux époux et Dieu.

La dimension de projet de vie me paraît essentielle et Dieu vient le soutenir.

Le sacrement du mariage ne donne pas de pouvoir à l'un des époux sur l'autre. Il offre de vivre ensemble avec amour pour que cet amour rayonne gratuitement à l'image de l'amour de Dieu.

Combien de couples demandent le sacrement du mariage uniquement pour étoffer la fête d'un jour ?

Combien prennent Dieu en 'otage' juste pour la journée ?

Même si Dieu ne demande pas de faire mémoire du passé (Is. 43,18), nous vivons avec ; il fait partie de nous. Même si la miséricorde divine est plus forte que notre passé, il me reste un sentiment d'échec, de trahison envers Dieu.

Un idéal à atteindre

Le sacrement du mariage, ce oui devant l'Invisible ou Amour ou Dieu indéfectible, n'est pas un instant d'euphorie, c'est un engagement véritable qui devrait faire fuir la plupart des couples. Le sacrement du mariage est un idéal à atteindre, une promesse à tenir, tout comme la promesse de Dieu en nos cœurs lorsque nous le rencontrons. Nous ne sommes que 'chair humaine' et tout comme Pierre, capables de trahir ! ■

Josiane

Un engagement **trop sacralisé ?**

Pour Isabelle, se marier à l'Église était une évidence, un geste fort pour se rattacher à l'Église.

Quand j'étais jeune, la cérémonie de mariage était un vestige ringard de la bourgeoisie traditionnelle. J'ai toujours eu des sentiments d'ambivalence envers ce sacrement, mais je dois l'avouer, une pointe d'envie cependant, envers ceux qui se lançaient dans cette aventure.

Lorsque j'ai rencontré celui qui allait devenir mon mari, je me trouvais devant une situation à nouveau déchirée entre le passage à la contestation pure et le désir de rester fidèle à la tradition de ma famille et de ma sensibilité catholique, même si à l'époque je ne pratiquais plus régulièrement. Lui avait été élevé dans la religion catholique sans suite. Et finalement, le mariage à l'église s'est imposé à nous comme une évidence. Cet acte était pour moi un geste très fort pour me rattacher à l'Église que j'avais progressivement délaissée par effacement de ma foi d'enfance, alors que je vivais une période de doute mystique douloureux.

Caractère puissant du sacrement

La cérémonie du mariage formait un lien avec la communauté des croyants, même si j'en étais à la marge. J'en reconnaissais le caractère sacramentel très puissant parce que notre mariage a eu lieu dans la petite église de ma campagne où j'allais avec plaisir quand j'étais enfant avec mes parents et ma fratrie. J'y étais sous le regard bienveillant de mon père qui y avait été enterré et reposait dans le cimetière limitrophe. C'était une continuité pour moi car mes parents s'étaient mariés dans le village voisin. En communion avec mon père, entouré des amis, en présence d'un ami prêtre qui acceptait avant tout la vérité du témoignage plutôt que la tradition, j'ai vraiment prêté un serment de fidélité, non seulement à un homme mais aussi à un Dieu. Avec le prêtre, nous avions passé beaucoup de temps à nous forger une cérémonie à notre semblance, entre le désir de beauté et le besoin de vérité.

"Un acte très fort pour me rattacher à l'Église".

D.R.

Me libérer pour vivre

Alors que mon mari est parti en cassant ce lien, que j'ai eu la chance de revenir à une foi profonde et apaisée, que je sens le soutien d'un Dieu aimant et compatissant, c'est moi qui m'accroche, indûment, à une union qui n'existe plus, parce que, lorsque j'ai juré fidélité il y a plus de trente ans maintenant, je l'ai fait dans le plus grand abandon à l'amour et au caractère sacré de cet engagement.

L'appel divin que j'entends à présent m'engage à me libérer de ce fardeau, les prêtres que je rencontre m'incitent à aller de l'avant et je les en remercie. J'ai toujours trouvé une écoute bienveillante et encourageante de la part de l'Église, mais j'ai toujours du mal à oublier cet engagement qui a eu son temps fort et que j'ai peut-être sacralisé outre mesure. Je me fais du mal à moi-même, alors que Dieu-amour veille sur moi. ■

Isabelle

SOMMAIRE N° 85

Le sacrement de mariage

- Du bout des lèvres 2
- Un engagement trop sacralisé 3
- Après le divorce... Que devient le premier lien ? Que peut être le second ? 4
- Je comprends, je ne comprends toujours pas 7
- Il aurait fallu... 8
- La non-validité, chemin de paix 9
- Dieu était là 10
- Je crois en la puissance du sacrement... 11
- Sur terre pour apprendre à aimer 12
- Je reste dans le flou 13
- Mais qu'est devenu notre sacrement de mariage ? 14
- Le sacrement de la Grâce 16
- Etait-ce un sacrement ? 17
- Reconstruite par l'amour de Dieu 18

LA VIE DE L'ASSOCIATION 20

Rédacteur en chef :
Bruno Laurent

Mise en page et images
Bénédicte Hériard, Martine Loloum

L'équipe de rédaction est composée
du père Bruno Laurent
et de personnes divorcées, divorcées remariées

Daniel Carcaud, Isabelle Gastine, Valérie Guérard, Martine Loloum, Renaud Olivier

****

Relecture : Comité de rédaction

****

Imprimé à Annecy :

Commission paritaire N° 75727
N° ISSN 1261-3037

Après le divorce... Que premier lien ? Q le second lien ?..

La question des personnes mariées à l'Église puis divorcées, ce "casse-tête juridique et crève-cœur pastoral" (D. Quinio), est en train de connaître une évolution importante avec le pape François...

Bien avant le pape François, bien sûr, cette question était déjà fort agitée, et les réponses à y apporter étaient divergentes. Mais les choses semblent aujourd'hui s'accélérer, du fait non seulement de la personnalité du pape, mais aussi de la pression de l'opinion et des conséquences de cette pression sur l'institution Église.

Toutes les réponses à cette question, certes, préservent le principe de l'indissolubilité voulue par Jésus ; on souligne même de plus en plus nettement, à la suite des études les plus sérieuses, que la position de Jésus sur ce principe était d'une radicalité que l'on ne retrouve pas chez les rabbins de l'époque. John P. Meier, dans le chapitre 32 de sa "somme" exégétique sur Jésus, est tout à fait clair à ce sujet : Jésus est extrêmement strict dans son rejet du divorce, au point que son enseignement, selon l'auteur, ne pouvait que paraître "*choquant*" et même "*confondant*", puisque "*presque tous les textes juifs antérieurs à 70 reflètent un judaïsme dans lequel un homme pouvait répudier sa femme pour pratiquement n'importe quelle raison*" [1]. C'était même un devoir de pureté, dans le cas d'une épouse coupable d'adultère.

Pourtant le maintien ferme de ce principe aujourd'hui n'empêche pas des ouvertures qui n'ont pas l'agrément de tous. L'argumentation en faveur de ces ouvertures se fait sur plusieurs plans qui peuvent se combiner. Au niveau biblique d'abord, on rappelle la "clause d'exception" que l'on trouve chez Matthieu ("*sauf en cas d'union illégitime*", Mt 19, 9). Selon le même J. P. Meier, cette clause paraît "*refléter quelque problème pastoral particulier de l'Église de Matthieu, un problème qui apparemment ne se posait pas de la même façon ou avec la même acuité dans les Églises de Paul, Marc et Luc*". Par ailleurs (point important à mes yeux), J. P. Meier relie la position très ferme de Jésus au fait que celui-ci se présentait comme "le prophète eschatologique" et non simplement comme un scribe ou un docteur de la loi, et que, à ce titre, "*il peut avoir déjà imposé comme obligatoire certaines conduites qui pointaient, comme son ministère en entier, vers la période finale de la restauration d'Israël dans son état de peuple saint de Dieu*" [2]. Sur un autre plan, pastoral celui-ci, les "ouvertures" s'appuient généralement sur l'Exhortation Apostolique *Familiaris Consortio* de Jean-Paul II en 1981 qui, au n° 84,

devient le
ue peut être

colinH101@FlickR.com

Marque indélébile, sans vie aucune.

fait "obligation" aux pasteurs "*de bien discerner la diversité des situations*", notamment selon que l'on est plutôt coupable ou plutôt victime de la séparation. Enfin, une argumentation de droit pénal, rappelée récemment par Mgr Vesco, à savoir la distinction entre "infraction instantanée" (un meurtre, sur lequel on ne peut pas revenir) et une "infraction permanente" (un vol avec recel, auquel on peut toujours remédier en restituant le bien volé) invite à ne plus considérer le second couple comme en état d'adultère permanent[3].
Le moins que l'on puisse dire est que tout cela plonge les pasteurs, au nom précisément de leur mission qui est "pastorale", dans l'embarras. Cette perplexité a été exprimée avec beaucoup de justesse par le Cardinal W. Kasper dans l'introduction au Synode extraordinaire sur la famille de 2016, que le pape François lui avait demandé de faire. Citons simplement ces quelques lignes : "*Miséricorde et fidélité vont ensemble. C'est pourquoi, il ne peut pas y avoir de situation humaine qui serait absolument sans espoir et sans issue. L'homme pourra tomber aussi bas que possible, il ne tombe jamais plus bas que dans la miséricorde de Dieu. C'est la raison pour laquelle la question est de savoir comment l'Église peut être le signe de ce lien indissoluble entre la fidélité et la miséricorde dans son action pastorale auprès des divorcés civilement remariés*"[4].

Questions

– Que devient le sacrement de mariage après divorce ?
– Quel rapport à la sacramentalité peut-on reconnaître à une seconde union ?
En ce qui concerne la première question, on peut comparer le premier mariage à ce qu'il advient du sacrement du baptême à partir du moment où l'on est devenu non-croyant : dans les deux cas, le sacrement a été vidé de sa substance. Il n'en subsiste plus qu'une marque, appelée "caractère"… Pour le baptême, c'est assez clair : la marque d'appartenance au Christ est indélébile ; indélébile, disaient les Pères de l'Église, comme un tatouage sur la peau du soldat ou du troupeau de moutons. Mais elle ne sert plus à rien, elle est sans vie aucune. Simplement, si un jour, la personne revient à la foi, on ne la rebaptise pas ; on s'appuie au contraire sur ce reste indélébile de baptême qu'est le "caractère" pour permettre à la grâce de son baptême de revivre.
Personnellement, il m'est arrivé plusieurs fois, dans ce cas, de faire une imposition des mains avec la parole sacramentelle d'absolution, qui réintègre la personne dans l'Église…
Dans le cas du mariage, même si cela est un peu moins clair, on peut résonner de la même manière : au cas (rare cependant) où les époux se retrouvent, on ne les remarie pas ; mais on peut procéder à une "réconciliation" ecclésiale. La plupart du temps cependant, le retour vers le premier conjoint s'avère pratiquement impossible ; dans bien des cas d'ailleurs, ce retour créerait un préjudice peut-être encore plus grave à l'égard du second partenaire et des enfants… Il ne reste donc plus de la première union que la "marque" en quelque sorte fossilisée. Manifestement, la vie humaine et spirituelle ne peut être de ce côté-là. Comme théologien, je laisse donc la première union à son état fossile et me tourne vers la seconde union, là où se trouve la vie à laquelle appelle tout l'Évangile…

Rite - sacrement / numérique - analogique

Cette seconde union ne peut être sacramentelle au sens fort du terme.
Mais une importante distinction s'impose ici. Un sacrement est, par nature, de forme rituelle. Or si le rite est d'ordre "numérique" (0/1), le sacrement, lui, est d'ordre "analogique" (plus ou moins…).
Le rite est numérique : on est baptisé ou pas, on est marié ou pas, on a communié dimanche dernier ou pas… On n'est en tout cas jamais entre deux : "un peu" baptisé, un peu marié, on a un peu communié… Mais si le rite est bien la forme du sacrement, il n'en est pas le cœur : ce cœur, c'est la Parole de Dieu en tant

(suite page suivante) >>>

qu'elle vient nous rejoindre comme parole vivante grâce à l'Esprit Saint. On est donc dans de l'analogique : cette Parole d'amour sauveur, qui nous advient sous mode rituel (visible, tangible…), nous touche plus ou moins selon nos propres dispositions personnelles… Or, si la seconde union ne peut être sacrement au sens strict, elle n'en est pas moins susceptible d'un degré non négligeable de "sacramentalité". Ce degré dépend largement, sous l'effet de l'Esprit Saint "qui offre à tous, d'une façon que Dieu connaît, la possibilité d'être associé au mystère pascal du Christ "(Vatican II [5]), du projet du nouveau couple. Je pense particulièrement aux "célébrations de prière à l'église à l'occasion du mariage civil". Je précise d'emblée que, pour éviter toute confusion avec un mariage proprement sacramentel, ces célébrations se font un autre jour que le mariage civil, généralement en présence d'une petite communauté de chrétiens (quelques personnes très proches du couple), et qu'il n'y a pas d'échange de consentements, donc pas de registres à signer non plus. Lorsque, dans un tel cadre ecclésial, le nouveau couple, après avoir écouté la Parole de Dieu, exprime son projet de "fidélité jusqu'à ce que la mort nous sépare", et fait l'objet d'une prière à la fois d'action de grâce et de demande, comment ne pas penser qu'il est inscrit sur un chemin de "sacramentalité", chemin qui est appelé à fructifier ensuite sur le plan spirituel et ecclésial ?

Ces fruits, sur le plan institutionnel, pourront prendre la forme, comme cela arrive de manière non rare aujourd'hui, de la réconciliation et de la communion eucharistique, moyennant le discernement pastoral qui convient : pas de loi générale en tout cas, mais un jugement

D.R.

Jamais entre deux : un peu baptisé, un peu marié.

au cas par cas après un temps de "probation" qui peut être plus ou moins long… C'est bien en tout cas ce vers quoi oriente, avec évidemment la prudence pastorale requise, le pape François, au chapitre 8 de son Exhortation Apostolique post-synodale "Amoris Laetitia". Il suffit de relire les n° 291 à 300 ! Le pape souligne avec force l'importance d'au moins trois éléments : celle du "discernement" pastoral, celle de la "gradualité en pastorale", celle de l'"analogie" entre le mariage proprement sacramentel et d'autres formes d'union… Le tout dans un beau mais exigeant équilibre évangélique entre la "fidélité" et la "miséricorde". ■

Père Louis-Marie Chauvet
Théologien diocèse du Val d'Oise

1 John P. Meier, *Un certain juif : Jésus. Les données de l'histoire*, tome IV : "La Loi et l'amour", Paris, Éd. du Cerf, 2009, tout le ch. XXXII ; citation p. 107-108.
2 *Ibid.* p. 86 et 109.
3 Jean-Paul Vesco, *Tout amour véritable est indissoluble : plaidoyer pour les divorcés-remariés*, Paris, Éd. du Cerf, 2015.
4 Cardinal Walter Kasper, *L'Évangile de la famille*, Paris, Éd. du Cerf, 2014, p. 54-55.- J'ai évoqué ce texte dans mon article : "*Quelques notes sur la question théologique et pastorale des divorcés remariés*", La Maison Dieu 282, 2015/2, p. 163-179.
5 *Gaudium et Spes*, n° 22 § 5.

Chrétiens Divorcés
Chemins d'Espérance

27 avenue de Choisy - 75013 Paris
Secrétariat : 05 45 38 19 85

Site : chretiensdivorces.org

Objet de l'association

Association loi de 1901

fondée pour "créer, animer, gérer, au sein de l'Église catholique, dans l'esprit de l'Évangile, un cadre d'accueil et de rencontre de personnes concernées par le divorce. Dans ce but, l'association peut entreprendre toute action jugée utile, notamment diffuser un bulletin de liaison périodique, publier des documents ou organiser des manifestations". (article 3, Objet)

- **Gérard Bourmault,** Président
- **Raphaëlle Tiberghien,** Vice-présidente
- **Martine Loloum,** Secrétaire
- **Jacques Tiberghien,** Trésorier
- **Marc Rossé,** Trésorier adjoint
- **Vincent Sermage,** Vérificateur des comptes

Je **comprends**, je ne **comprends** toujours **pas**

Pourquoi ce lien demeure-t-il quand le couple n'existe plus ?

Je me suis mariée à l'Église, il y a bien longtemps, j'étais une catholique pratiquante et j'ai demandé avec ferveur que Dieu bénisse ce mariage et soutienne notre futur couple. Pour moi, c'était un engagement pour la vie avec le projet de fonder une famille, non pas repliée sur elle-même, mais ouverte aux autres et engagée à leur service.

D.R.

"Je ne sais s'il est encore en vie".

Pour la vie, dans la fidélité

Malheureusement la réalité devait être tout à fait différente. Quatre ans après mon mariage, je ne fréquentais plus l'Église. Neuf ans après, je divorçais. Durant les années qui ont précédé mon divorce, si mes interrogations et mes angoisses étaient nombreuses au sujet d'une séparation éventuelle, le problème de conscience ne se posait nullement par rapport à l'Église, pour laquelle le sacrement du mariage est indissoluble mais sur le fait que le divorce me semblait quelque chose d'horrible car j'avais gardé, au fond de moi, l'idée que je m'étais mariée pour la vie et dans la fidélité. Et pour les enfants, très jeunes à cette époque, celui-ci ne me semblait pas envisageable.

Après mon divorce, je me suis attachée à l'éducation de mes enfants et à faire en sorte qu'ils puissent voir leur père autant qu'ils le voulaient.

Pour ce qui concerne ma vie personnelle, j'ai décidé de ne pas me remarier car il me semblait que tout avait été détruit et le mot famille n'avait plus aucun sens pour moi. Au début, j'ai vécu ma vie de femme d'une manière libre. Nous étions dans la mouvance de mai 68 et maintenant je pense que ce n'est pas ce que j'ai fait de mieux mais c'était une question de survie.

Un lien sacré

J'ai donc oublié le sacrement que j'avais reçu. Et maintenant encore, je ne me sens plus liée à mon ex-conjoint dont je ne sais s'il est encore en vie ou non car depuis presque 20 ans, mes enfants ont rompu avec leur père.

Je comprends aujourd'hui comme hier que le sacrement du mariage est un lien sacré. Dans l'alliance de l'homme et de la femme, s'effectue en même temps celle du Christ et de son Église. Ce "JE + TU + NOUS" constitue la promesse de la fidélité au lien sacré qu'ils ont construit ; Dieu bénit leur union , fait partie de cette promesse et les aide à tenir dans leur union.

Mais je ne comprends toujours pas pourquoi ce sacrement est indissoluble, pourquoi ce lien demeure quand le couple se sépare. D'ailleurs, est-il vraiment indissoluble lorsque l'on sait qu'un veuf ou une veuve peut se remarier à l'Église ? Cette loi de l'Église n'est-elle pas plutôt conçue pour éviter au maximum les séparations ? ■

Mireille

Il aurait fallu...

On n'a pas su faire mais... le sacrement s'appuie sur la réciprocité.

Retour sur le sacrement de mariage

Il y a quarante ans, j'y ai vu le côté "serment" avec gravité, consciente de l'engagement de ma vie que je faisais devant Dieu mais je n'ai pas senti présent l'homme qui allait devenir mon mari ; j'ai ressenti, au moment de la célébration, un moment de solitude. J'ai pensé que c'était normal, que j'entrais dans un monde rempli d'imprévus. J'aimais cet homme et je me pensais digne d'être aimée. Naturellement, je croyais en mes rêves d'enfant : on allait être heureux, c'était simple. Je me faisais une joie de vivre ensemble.

Et pourtant, dès la préparation de mariage, j'ai remarqué qu'il n'était pas investi. Il se moquait volontiers des propos du prêtre. J'ai pensé que cet engagement en Église pouvait lui faire peur ; il était baptisé mais pas pratiquant. Au moment du mariage, pour faire une farce à sa maman, il lui a proposé en riant "Tu viens, on s'en va !". J'ai pris ces anecdotes pour des détails sans importance et pourtant, dans mon esprit, un doute sur la solidité de notre couple s'installait subrepticement.

Cependant, l'espérance était la plus forte et je pensais qu'un serment solennel devant Dieu, avec échanges de vœux et promesses d'amour, de soutien, de fidélité, renforcerait notre union.

J'ai été heureuse quelques années jusqu'à mon désir d'enfant. Là, il m'a fait part de son souhait de ne pas en vouloir et que, s'il y avait enfant, il ne s'en occuperait pas. Là, l'enchantement s'est métamorphosé en désillusion. Mon besoin de donner la vie a été le plus fort ; mon mari s'est éloigné de moi progressivement, s'est fait une vie en parallèle, multipliant les infidélités, les enfants, les dettes…

Je suis restée au domicile par peur de la vie dans la solitude, pour retarder le constat de mon échec, pour que mes enfants voient leur père de temps en temps. J'étais piégée, victime innocente ; je n'avais pas vu, pas compris, pas imaginé cette situation. Je n'ai pas anticipé les différents enjeux que cela pouvait déclencher, que je serais amenée à imaginer seule à faire des choix de vie. L'infidélité de trop m'a fait partir afin de garder ma dignité et protéger mes enfants du mauvais exemple de ce père irresponsable.

Actuellement séparée de corps et de biens, il ne me reste que des ruines de mon mariage et, après des années de souffrance, j'ai appris à me reconstruire. Je reste mariée devant Dieu à ce stade de ma vie.

Ce lien du sacrement, qui était affinité entre deux personnes", est devenu un lien de servitude. Les vœux ont été bafoués, il ne me reste que du ressentiment, dégoût et vide. Mon mari m'a trompée mais surtout, nous nous sommes trompés. Nous n'avons pas communiqué sur notre engagement à deux, notre vision de l'avenir. Il aurait fallu… mais on n'a pas su faire. Dans "pour le meilleur et pour le pire", j'ai eu le pire. Le mariage peut ouvrir le couple à l'amour mais il peut aussi enfermer (frustration, trahison, jalousie, rancœur, isolement, colère, mésestime, destruction…).

Le sacrement pour moi aujourd'hui ?

Je pense que les temps ont changé (plus de communication entre les personnes), que l'Église a changé (meilleure préparation au mariage), que j'ai changé (autre vision de la vie). Je reste émerveillée par ce beau sacrement qui élève, qui responsabilise, qui porte et apporte à condition qu'il soit un vrai choix de part et d'autre, qu'il soit respecté et vraiment désiré. C'est un engagement sur de belles valeurs (amour, partage, respect, aide, bienveillance) qui, tourné vers l'autre, nous conduit au meilleur. ■

Béatrice

NDLR : *Ce témoignage montre un certain nombre d'impasses et le chemin de reconstruction n'est probablement pas terminé.*

Le lien du sacrement peut

La non-validité, **chemin de paix**

La grâce du sacrement n'agit finalement pas quand la liberté de l'un et de l'autre n'est pas réelle dans l'engagement. Le chemin de vérité en vue de la reconnaissance de non-validité du sacrement est une voie vers la liberté.

J'ai été élevé dans une famille agnostique sinon athée, ce qui n'a pas empêché mes parents de me transmettre le sens des mots respect et pardon. De cela, je rends grâce à Dieu et leur rends grâce. Ils ont su me montrer, tout au long de leur mariage, la grâce de la fidélité, la fécondité qui en a découlé, les fruits apportés par l'indissolubilité, la confiance qu'elle génère. Ces piliers du sacrement de mariage, sans le revendiquer, ils ont su en nourrir leur vie et en témoigner autour d'eux. La liberté ? Je crois qu'ils ont fait du mieux qu'ils ont pu, voulant nous en faire découvrir la saveur et l'indispensable nécessité.

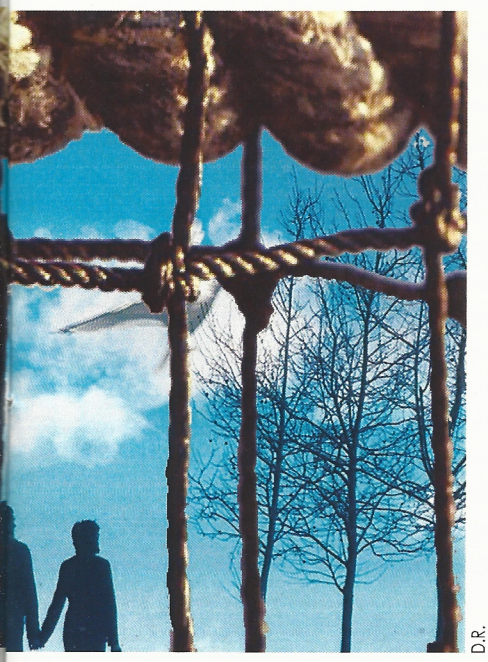

D.R.

evenir lien de servitude.

Comme un sac sur le dos

Pourtant, rien ne saurait être si simple et si idyllique ! Toutes ces pierres qui nous permettent de bâtir nos vies sur le roc, peuvent aussi devenir fardeau lorsque nous les mettons, sans même nous en apercevoir, dans un sac que nous traînons sur le dos, ou se transformer en obstacle lorsqu'elles se dressent sur notre route tel un mur infranchissable.

Lorsque j'ai pris la décision de divorcer et que je m'en confiai auprès de mon accompagnatrice spirituelle (Sœur ignatienne de 85 ans), elle me répondit : "J'ai juste une remarque à te faire : et le sacrement de mariage ? Mais tu comprendras que ce n'est pas ma spécialité et il faut que tu demandes à quelqu'un qui s'y connaisse." Ce que je fis le soir même auprès d'un théologien. Celui-ci me répondit : "De ce que tu me dis, pour moi, ce n'est pas un obstacle". Par la suite, il me proposa de lire l'ouvrage de X. Lacroix *Oser dire le mariage indissoluble*. Après cette lecture, je lui dis ne voir d'autre issue que la reconnaissance de non-validité de mon mariage religieux. Il en convint et l'Église l'a confirmée.

Relire et comprendre

Ce chemin m'a permis de relire paisiblement mon histoire, non pour juger qui que ce soit, mais pour mieux appréhender quelles avaient pu être nos souffrances, nos blessures d'enfance, aussi comment cette grâce qu'est le sacrement de mariage n'avait, finalement, jamais pu agir. Je compris, par exemple, que non seulement nous n'avions jamais été libres mais qu'au contraire, nous nous étions servis du mariage espérant que ce serait lui qui nous apporterait la liberté. C'était une erreur !

Il m'aura fallu une rencontre, plus précisément une série de rencontres, pour réaliser qu'il fallait oser faire tomber ce mur, oser nous rendre libres et continuer chacun notre route.

Je suis devenu très sensible à la dimension du témoignage : mon nouveau couple est-il porteur de fruits ? Donne-t-il de l'espérance à d'autres personnes en difficulté ? Comment nos enfants, notre entourage, nos amis, réagissent-ils ? Etc. En comparant au pèlerinage de St Jacques, à chaque témoignage reçu, c'est un peu comme une nouvelle signature apposée sur notre crédencial. Suffisamment confortés et confirmés par le regard de nos frères et sœurs, alors, peut-être, nous pourrons recevoir ce sacrement de mariage : c'est-à-dire faire alliance et, par notre couple, nous rendre témoins de l'Amour du Christ pour l'Église. ■

Olivier

Dieu était là

Le sacrement, évidence indiscutable mais vide de sens lors de son mariage, a trouvé une certaine densité à partir de la relecture qui a suivi la séparation et la rencontre de Bertrand.

Mariée il y a 34 ans, séparée après 23 ans, suite à un violent coup de foudre sur fond de difficultés conjugales, je reviens sur mon parcours où je discerne une évolution sur ma perception du sacrement de mariage.

Indiscutable... mais aussi indiscuté

Jusqu'à 30 ans environ, j'ai vécu la religion en "mode saupoudrage". Nous marier à l'Église nous avait semblé être une évidence indiscutable... mais aussi indiscutée. Cette demande impliquait une préparation au mariage dont une rencontre avec un prêtre (qui me connaissait depuis mes années de guide) suivie d'une rencontre-dîner avec un couple engagé. Je me souviens être restée très en surface pour motiver ma demande de sacrement de mariage et de ne pas en avoir réellement parlé en couple. Notre culture religieuse était alors assez maigre, nos parents n'étaient pas pratiquants et, surtout, une bonne dose de pudeur et de retenue dans notre relation conjugale ne nous rendait pas très diserts sur notre relation à Dieu. C'est dans ce contexte que nous nous sommes mariés et que nous avons demandé le baptême pour nos quatre enfants, quelques années plus tard.

Encore une évidence indiscutable et non discutée... ce qui nous dispensait d'en approfondir le sens. Nous n'avions aussi pas eu la chance de croiser sur nos routes des témoins qui nous auraient aidés à aller au-delà de nos routines et de nos pudeurs. Ou peut-être en avons-nous croisés sans les reconnaître ou les entendre !

Comme Jacob

Ce sont ainsi, à la fois ma séparation puis le mariage de deux de nos enfants qui m'ont amenée peu à peu à questionner le sens du sacrement de mariage. Il était temps !

Mais il faut du temps pour comprendre le sens des événements vécus. Très souvent, j'ai supplié Dieu de m'éclairer sur ce que je vivais, sur l'attitude à avoir vis-à-vis de mon ex-mari, sur mes relations avec mes enfants qui souffraient de la situation. En relisant petit à petit ce que j'avais vécu, j'ai découvert finalement que ce sacrement n'était pas aussi vide mais qu'il comportait une certaine densité. Comme Jacob (Gn, 28) qui se réveille de son sommeil, j'ai réalisé que Dieu était là le jour de mon mariage mais que je ne le savais pas. Passer par cette reconnaissance me permet aujourd'hui de remettre chaque chose à sa place, de trouver une position plus juste avec mon ex-mari et de donner du poids à mon nouvel engagement.

Aujourd'hui, Dieu est au centre

J'ai rencontré Bertrand dans un mouvement chrétien. Naturellement, nous avons mis notre relation sous le regard de Dieu et nous avons développé une vie en Église, chaleureusement accueillis par une communauté de frères franciscains. Aujourd'hui Dieu est au centre de nos vies, de nos engagements, de notre relation et de nos relations. À l'écart de l'eucharistie, nous nous résignons plutôt mal à cette mise en conformité avec notre situation. Ce désert a très certainement un sens qu'il nous reste à défricher mais, en attendant, nous éprouvons la faim d'une relation plus intime avec Dieu.

Ce sacrement n'était pas aussi vide...

D.R.

La relation avec nos anciens conjoints est devenue une relation de soutien mutuel. Nous vivons une grand-parentalité joyeuse et apaisée, élargie avec nos nouveaux conjoints. J'ai aussi très à cœur, lorsque cela est possible, dans mes relations avec mes enfants d'être *facilitatrice* de leur vie de couple et de parents, mesurant mieux qu'il y a 30 ans ce qui permet de construire des fondations solides et avoir l'envie de les faire profiter de mon expérience. Finalement, l'épreuve de la séparation, les difficultés traversées et les souffrances surmontées ont permis une certaine fécondité, en m'aidant à identifier puis décaper les comportements superficiels ou qui ne font pas attention à l'autre, et en me donnant furieusement envie de vivre plus en justesse et cohérence avec ma foi. ■

Anne

Je crois en la **puissance du sacrement...**

... Mais pas tout seul.

Être témoins vivants de l'amour de Dieu.

D.R.

Il y a 36 ans déjà. Et pourtant c'est avec toujours autant d'intensité que ce sacrement de mariage résonne en moi. Ce jour là, l'essentiel fut la célébration religieuse ; le reste de la journée fut d'une simplicité extrême. Notre sacrement scellait un engagement profond entre la personne que j'aimais et moi-même devant Dieu. Pour moi, nous devions, en tant que couple, être les témoins vivants de l'amour de Dieu.

Responsable de cet échec ?

Les années passant avec ses joies et difficultés, nous y faisions souvent référence quand soudain, mon mari, ne m'a plus accompagnée sur le chemin de foi critiquant Dieu de plus en plus. J'ai longtemps cru en la puissance extraordinaire de ce sacrement et mes prières quotidiennes s'adressaient à Dieu pour venir au secours de notre couple. Cela m'a permis de tenir contre la tempête destructrice qui attaquait notre couple.

Le climat de violence nous a menés vers la séparation, me permettant de me protéger ainsi que les enfants. Mais 22 ans après notre mariage, lorsque mon mari a demandé le divorce, cela m'a complètement anéantie.

Tout était détruit !

Je me sentais responsable de cet échec devant Dieu, n'ayant pas su enrayer cette fuite autodestructrice de mon mari.

J'ai alors réalisé que Dieu, au lieu d'être absent à ce moment là, me demandait de continuer à vivre, à transmettre ma joie profonde aux enfants et à vivre ma foi autrement. Je me suis longtemps considérée comme indigne de recevoir le Christ car j'avais cassé mon engagement. Je me suis remariée avec un veuf, il y a 10 ans. Nous aurions pu demander le sacrement de mariage depuis 5 ans car mon premier mari est décédé. Cependant, nous ne l'avons pas encore fait, bien que nous adressions nos prières à Dieu en lui demandant de donner à notre couple toute sa force de témoignage de l'amour.

J'ai toujours un énorme pincement au cœur quand je suis invitée à participer à une cérémonie de mariage. Je prie d'autant plus fort pour que les personnes qui s'engagent, ne se perdent pas de vue et n'oublient pas de rester en présence de Dieu.

Je crois vraiment en cette puissance divine du sacrement dans le couple mais les deux partenaires doivent être chacun d'eux dans cette même démarche de mise en présence devant Dieu, tant au sein des difficultés que des joies. Cela ne peut pas se faire tout seul. ■

Xica

Sur terre pour apprendre à

La reconnaissance de nullité trace un chemin pacifié pour une famille abîmée.

Je me suis marié à l'Église et c'était primordial pour moi, ainsi que pour mon ex-épouse.
À l'époque, je comprenais le sacrement du mariage comme une bénédiction donnée par Dieu aux jeunes mariés. Je considérais ce sacrement comme une forme d'approbation et de protection. Je savais cependant que cela ne pouvait pas être une garantie pour un mariage heureux.

Je pensais

Je considérais avoir reçu ce sacrement et j'étais heureux de mon mariage, j'avais l'impression de l'avoir réussi. Cependant après quelques années, des dérives sont apparues, notamment par rapport aux projets du couple. Peu à peu, j'ai compris qu'il y avait eu une forme de tromperie mais je préférais rester pour différentes raisons. Je pensais qu'il me fallait rester fidèle à l'engagement et que les enfants souffriraient d'un divorce. J'ai eu des hauts et de bas mais jamais au point de penser à divorcer. Par ailleurs, je présumais que mon ex-épouse n'oserait divorcer non plus et que nos difficultés s'estomperaient lorsque les enfants grandiraient. Mon ex-épouse me mentait sur différents sujets et elle est devenue semi-dépressive. Elle a décidé de divorcer après 18 ans de mariage et elle a continuer à mentir, notamment lors des passages devant les juges. C'est pour cela que j'ai décidé de demander, après le divorce, une demande de nullité du mariage religieux. Je n'acceptais pas que le mariage soit déformé à ce point et je me disais que l'Église ne pouvait pas accepter un tel niveau de mensonges. Je souffrais beaucoup car je n'avais pas la garde des enfants et je voyais qu'ils souffraient, deux enfants notamment : le plus jeune et la fille la plus sensible.
Cette souffrance m'a incité à écrire ce qui me soulageait et approfondissait aussi ma réflexion.
J'ai considéré peu à peu mon mariage comme invalide et mes écrits m'ont aidé à obtenir la nullité accordée environ 30 mois après le divorce civil. Finalement, c'est un sentiment de reconnaissance qui a dominé chez moi, lorsque l'Église a prononcé l'invalidité. Je n'avais plus à subir et l'Église était d'accord avec une partie de mon point de vue. Je me suis dit que Dieu avait vu dans le cœur de chacun d'entre nous et qu'il n'avait pas donné sa bénédiction le jour de notre mariage.

Aujourd'hui je crois

Aujourd'hui, je crois comprendre que le sacrement du mariage est donné par chaque conjoint à l'autre conjoint, ce qui me semble plus explicite en terme d'engagement. La sincérité de chacun est mise en avant.
Je pense qu'une vie de couple est sacramentelle à partir du moment où les 2 conjoints demandent le sacrement en connaissance de cause et s'aiment avec une grande sincérité (sans calculs, sans intérêts matériels, sans chercher à utiliser l'autre).
Après le divorce et après l'obtention de la nullité, je crois que nous formons une famille abîmée mais une famille tout de même, notamment par les enfants dont on ne peut nier l'existence. Pour moi, le sacrement du mariage n'avait pas été valide dès le départ mais je ne dois pas ignorer ou haïr mon ex-épouse pour autant. La souffrance peut être bénéfique dans certaines situations. Elle peut nous aider à progresser humainement : un homme qui devient plus sensible et une femme qui devient plus réaliste.
Globalement, je pense que la vie est un enseignement et qu'en tant que croyants, nous sommes sur terre plus précisément pour apprendre à aimer. Ce n'est pas si facile que cela pourrait paraître, car il ne faut pas réduire l'amour au seul plaisir. L'amour est une longue marche, une progression

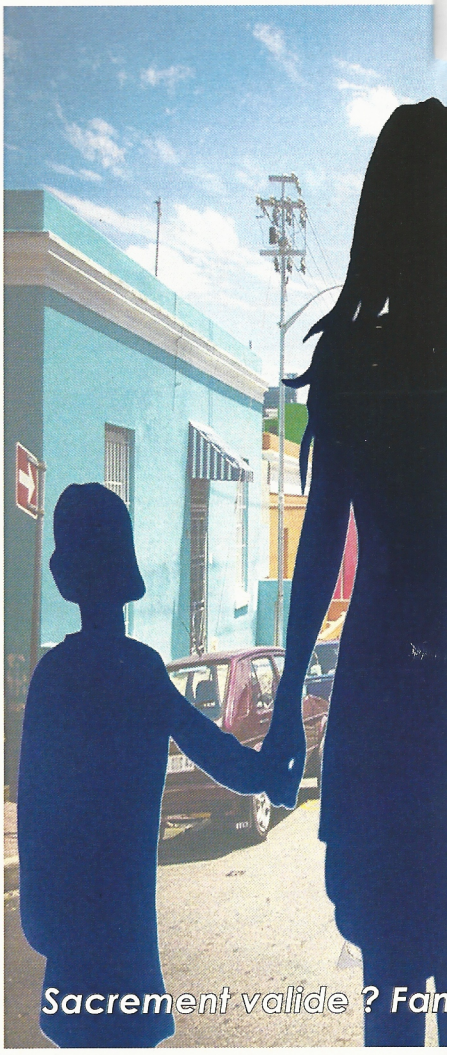

D.R.

aimer

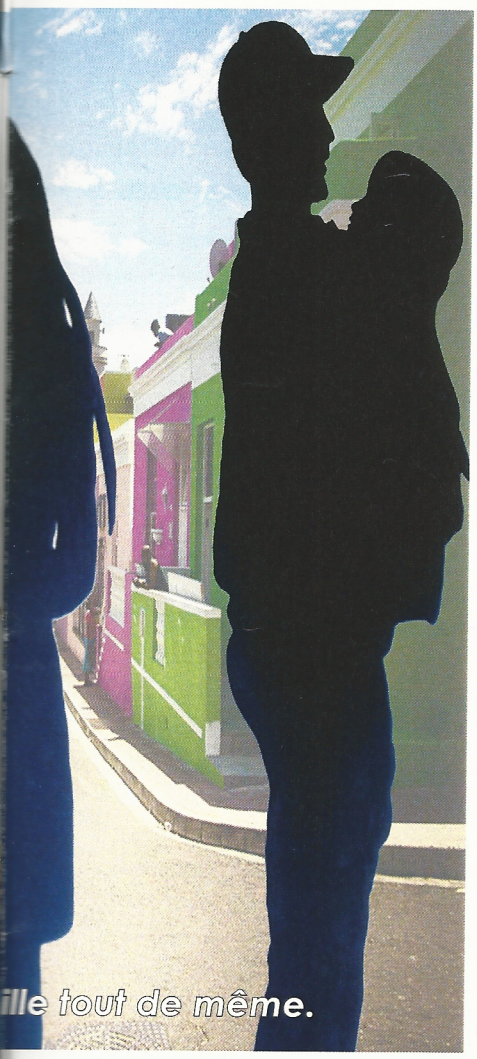

vers le beau et le don, une expérience de partage et de pardon. ■

Francis

Ndlr : *Que le lecteur ne se méprenne pas : la nullité n'est pas la reconnaissance des torts de l'un ou de l'autre dans le mariage mais celle d'un défaut de consentement au moment du mariage sacramentel. Ce qui n'empêche évidemment pas le Seigneur d'être présent à chacun, au cœur de cette union reconnue invalide ultérieurement.*

Je reste dans le flou

Florence se pose la question de la liberté et de la validité de son engagement alors qu'elle avait tenté de rompre avec son fiancé.

Quand à 24 ans je me suis mariée, la cérémonie à l'église était une évidence : parce que j'étais issue d'une famille traditionnelle et pratiquante et parce que j'avais conscience d'un engagement avec Dieu qui avait une part essentielle dans ma vie.

Une notion lointaine

Le mariage comme sacrement était une notion plus floue… "Il vient sanctifier l'union de l'homme et de la femme"… "L'union de deux baptisés est l'expression visible de l'union du Christ et de l'Église" ; cet aspect théologique était pour moi lointain. Le sacrement de mariage donne la grâce d'aimer dans la fidélité et la fécondité et implique l'indissolubilité de cette union. Ma foi me faisait adhérer totalement à ces exigences : fidélité et fécondité et "Ce que Dieu a uni que l'homme ne le sépare pas".

Les années passèrent, les enfants arrivèrent, et malgré l'insatisfaction radicale dans mon couple, je n'envisageais pas de remettre en cause l'engagement que j'avais pris devant Dieu. Ma responsabilité de mère qui ne voulait pas gâcher la vie de ses enfants a aussi bien sûr grandement contribué à rester dans le statu quo.

Quelle liberté, quelle validité ?

La retraite de mon mari et le départ des enfants ont rendu nécessaire un dialogue et une remise en cause de l'équilibre instable de notre couple. Cela n'a pas été possible.

Petit à petit, je prenais conscience que je ne m'étais pas engagée dans le mariage LIBREMENT ; quelques mois avant mon mariage j'avais tenté de rompre (en envoyant une lettre de rupture) prenant conscience que je n'avais pas avec mon fiancé le dialogue et la complicité auxquels j'aspirais. Mais la pression familiale, la peur d'affronter la désapprobation provoquée par un changement d'avis, la crainte de faire de la peine, etc. m'ont fait passer outre mon intuition profonde que ce mariage me faisait peur.

Mon mariage était-il valide ? Après une séparation conjugale après 34 ans de vie commune il y a 13 ans, je n'en suis pas sûre ! Mais peu importe ! Je n'ai pas l'intention de me remarier.

Ma séparation a nécessité un long cheminement où s'affrontait l'impossibilité psychologique de renier mon engagement à cause de la culpabilité très forte suscitée par l'idée de séparation et la conscience de plus en plus vive de mourir à petits feux.

J'ai mis plusieurs mois à retirer mon alliance. La garder était pour moi une manière de rester fidèle à mon engagement envers et contre tout.

Aujourd'hui où beaucoup de mariages sont rompus, même chez les baptisés croyants, je ne doute pas de la grâce que procure le sacrement mais il faut que les conditions humaines de croissance réciproque soient remplies. ■

Florence

Mais qu'est devenu notre sacre de mariage ?

C'est une question lancinante qui est souvent posée, surtout par des chrétiens pratiquants soucieux de vivre l'évangile.

En effet le sacrement qu'ils ont reçu était signe du don de Dieu pour vivre au quotidien l'amour dans l'alliance de Dieu avec les hommes, et il est devenu un signe d'infidélité…

La parole de l'Église est très claire : "Le mariage conclu et consommé ne peut être dissout par aucune puissance humaine ni par aucune cause, sauf la mort" (Code droit canonique n° 1141).

Alors, que peut-on en dire ?

En premier, il nous faut affirmer que ce sacrement reçu un jour par l'échange des consentements des époux est d'une très grande importance. Il vient enraciner dans l'alliance entre Dieu et les hommes l'alliance qu'un couple décide de vivre pour en faire un signe visible et efficace de l'amour de Dieu. C'est ainsi que ce couple apporte sa pierre à l'édifice que Dieu lentement construit à travers l'histoire humaine. Et puisque sa vie est destinée à être à l'image de Dieu, ce sacrement est unique et la relation entre les époux est indissoluble.

"*Ce mystère est grand*" nous dit saint Paul. Oui, mais le Pape François précise, dans son exhortation "La joie de l'amour", que "*l'analogie entre le couple mari-femme et celui Christ-Église est une analogie imparfaite*" (AL 73). Cela nous amène donc à relativiser cette comparaison et à ne pas donner au couple, uni par le sacrement, cette responsabilité démesurée d'être l'incarnation de la relation du Christ avec son Église… mais d'avoir mission d'en être un signe imparfait.

Que devient le sacrement après le divorce ?

Le divorce est la rupture d'une alliance qui avait été scellée pour toujours et qui avait mission d'être unique. Un acte humain officiel vient en officialiser la rupture.

Pour la société, cette alliance n'existe plus. Pour l'Église, rien n'est changé, sinon que les époux sont "séparés"… et en potentialité de se remettre ensemble.

Face à cette situation, je voudrais proposer une réflexion qui pose question. Pour certains, ce sacrement, signe de Dieu qui se donne, devient un signe d'infidélité, et même plus, un signe indélébile de péché grave, de reprise d'une parole donnée, mais surtout d'infidélité à une mission reçue qui est d'être signe de participation à la fonction royale du Christ. Et donc, au lieu de donner de la vie, ce sacrement donne de la mort et enracine dans une culpabilité quelquefois mortifère. Serait-il possible qu'un signe de vie puisse devenir ainsi, et pour toujours, un signe de mort ?

Je me souviens de cette femme qui ne cessait de répéter : "Je suis condamnée pour toute ma vie à rester célibataire. Mais ce n'est pas ma vocation. Ce sacrement est devenu pour moi une véritable camisole".

Pour Monseigneur Jean-Paul Vesco, il y aurait là une nouvelle vocation, et celle-ci demanderait un acquiescement libre : "*Ce choix de la fidélité au sacrement de mariage par le célibat volontaire, signe de la dimension surnaturelle de l'amour humain, requiert un "oui" bien différent de celui prononcé le jour du mariage… Concrètement, faire le choix du célibat pour signifier l'amour sans repentance de Dieu pour sa création revient dans les faits à choisir une vie de célibat consacré qui est une vocation différente et complémentaire de la vocation au mariage. Ce "oui" ne peut se dire que dans une absolue liberté et ne peut se nourrir du seul respect d'une discipline ecclésiastique, aussi belle et fondée soit-elle dans son esprit… Il n'est pas sûr que ce "oui" soit même possible sans un appel particulier à le vivre*". (*Tout amour véritable est indissoluble*, page 17)

Le chrétien qui veut vivre la fidélité au Christ, telle que l'exprime l'Église, est donc mis dans une situation impossible car il est contraint de vivre une vocation particulière sans y être appelé ! Il y a donc bien là une contradiction qui montre que notre façon de rendre compte du sacrement et de sa pérennité est problématique.

Mais il nous faut aller plus loin

Il faut se poser la question de ce qu'est un sacrement et de ce qui fait son unicité. Une des définitions

ment

poyenne @FlickR.com

"Il n'y a plus de matière pour signifier la réalité".

communément admise du sacrement a été formulée par Mgr Coffy et acceptée par les évêques de France en 1971 : *"Un sacrement est une réalité du monde qui révèle le mystère du salut parce qu'elle en est la réalisation"* (rapport de Lourdes p. 32).

Appliquée au mariage, on peut dire que le sacrement de mariage est cette réalité du monde qu'est l'alliance entre un homme et une femme qui révèle le mystère du salut parce qu'en elle nous pouvons y reconnaître l'engagement de Dieu vis-à-vis de l'humanité dont elle devient le signe. En effet, l'alliance contractée par les époux scellée par l'échange des consentements est cette réalité du monde, ce que l'on appelle aussi la matière du sacrement, qui tout au long de la vie continue à signifier le mystère qui s'y joue.

Mais si cette réalité du monde disparaît, que reste-t-il du sacrement ?

Prenons en exemple un autre sacrement : l'Eucharistie. Des hosties consacrées sont oubliées dans le tabernacle d'une église désaffectée. Elles deviennent au fil du temps une poudre grise informe. Signifient-elles toujours la présence du Christ ? L'Église me répond : "Non, parce qu'il n'y a plus la matière pour signifier la réalité". Ce n'est donc plus la présence réelle. Par contre, je ne ferai pas n'importe quoi de cette poudre grise car en cette matière, sous un autre aspect, a été signifiée la présence du Christ. Je la prendrai donc délicatement et j'irai l'enfouir dans la terre…

N'en est-il pas ainsi du sacrement de l'alliance entre un homme et une femme ? À partir du moment où la matière, l'alliance, est définitivement détruite, y a-t-il encore sacrement ? Par contre, je ne vais pas faire comme s'il n'y avait rien eu car cette relation d'alliance a été le lieu de la révélation de l'amour du Christ pour son Église ! Néanmoins l'un des deux époux ne peut pas vivre de ce sacrement si l'alliance, qui est forcément le fruit de la décision de deux personnes, est détruite. Par contre, il peut vouloir rester fidèle à sa parole donnée… Mais ceci peut se faire de diverses façons.

Comme nous le voyons, il n'est pas simple de savoir ce que devient le sacrement de mariage. Ce qui est essentiel par contre, c'est de regarder la pédagogie employée par Dieu avec son peuple au cours de l'histoire. Elle est toujours la même : il reprend la route avec son peuple sans poser de préalables car sa miséricorde est, comme le dit le Pape François dans son exhortation 'La joie de l'amour', "*imméritée, inconditionnelle et gratuite*" (AL 296). Dieu n'emprisonne pas les personnes à vie. "*Personne ne peut être condamné pour toujours parce que ce n'est pas la logique de l'Évangile*" (AL 297).

Il ne les condamne pas… et leur dit de se remettre debout et de reprendre la route. ■

Guy de Lachaux

Le sacrement de la **Grâce**

Au fil de son chemin, Catherine découvre comment le sacrement du mariage est Don de Dieu. Sa Grâce continue au delà de nos limites humaines.

Lorsque je me suis mariée, avec Dominique en 1972, je vivais une foi de transmission.
Je me souviens de la préparation de notre mariage, comme du catéchisme lors de mon enfance, ainsi que des discussions tendues entre Dominique et notre curé. À l'époque, je ne me posais pas beaucoup de questions, j'étais amoureuse et peu consciente des différences qui se transformeraient plus tard en obstacle à ma foi.

Un abîme restait

Après notre divorce, j'ai repris contact avec ma paroisse et recommencé à cheminer en Église. Lorsque plusieurs années après je rencontre Jean-Pierre, nous poursuivons ce chemin, notamment avec le groupe des "Chrétiens divorcés", accompagné par le P. Louis-Marie Chauvet. Il me propose de réfléchir à une demande de nullité du sacrement. Je l'ai mal acceptée, car j'avais vécu mon mariage avec la même sincérité et la même vérité devant Dieu qu'au moment de ma confirmation. Mais le mariage engage deux personnes.
Avec Dominique, nous avions traversé de profonds conflits mais ma fille commençait à se réconcilier avec son père et nos relations familiales s'apaisaient. Je ne me voyais pas redémarrer une procédure douloureuse. Je pensais que Dieu seul, connaît nos cœurs, en vérité. Nous avions suffisamment d'affection l'un pour l'autre pour célébrer une fête de famille ensemble : Noël, le baptême ou la première communion de nos petits-enfants. Pourtant un *abîme* restait entre nous, un fossé s'était creusé irrémédiablement.

Sans ressentir l'abîme

Jean-Pierre et moi nous sommes mariés, après huit années dans un groupe de chrétiens divorcés. Nous n'avons pas reçu de sacrement. Pourtant, la préparation de ce temps de prière a répondu à mon attente : savoir que l'eau du baptême nous fait entrer dans l'Église et que le sang du Christ nous sauve de toutes nos fautes. Dans sa lumière, nous avons reçu la bénédiction de Dieu pour notre couple, d'une manière bien plus profonde que durant mon mariage sacramentel. Cette onction d'Amour nous a enveloppés durablement.
Certains me demandaient : alors, que fais-tu de ton sacrement de mariage ? Est-il dissout ? Est-il effacé ? Ces questions me souciaient, vis-à-vis de l'Église, mais ma profonde conviction d'avoir accès à l'amour du Père, telle que je suis, prédominait.
Ces derniers mois, Dominique est tombé malade, je l'ai soutenu et même accompagné en fin de vie. La dernière fois que je l'ai vu, j'étais avec Jean-Pierre : il nous attendait pour prier ! Jean Pierre lui parla de l'espérance et nous lui avons appris ce qu'est la bénédiction de Dieu : "C'est Dieu qui dit du bien de toi !" Il est décédé 24 h après.
Dernièrement, j'ai rêvé de lui, je le revoyais tel que dans notre jeunesse, j'étais très contente de le revoir, sans ressentir l'*abîme*. Il me disait qu'il y avait de la place pour moi, là où il était… Je me réveillai, ce matin-là était le jour d'anniversaire de la naissance de notre première fille.
Bien souvent, je repense à l'enseignement du P. Louis Marie Chauvet : "Nous devons passer de la logique de la loi à la logique de la Grâce !" Je le crois, je le vis. L'évangile de saint Marc (12,18-27) où la femme a épousé les sept frères et les questions des sadducéens qui voulaient piéger Jésus, me touche : de qui sera-t-elle la femme ? Je crois qu'il ne faut pas

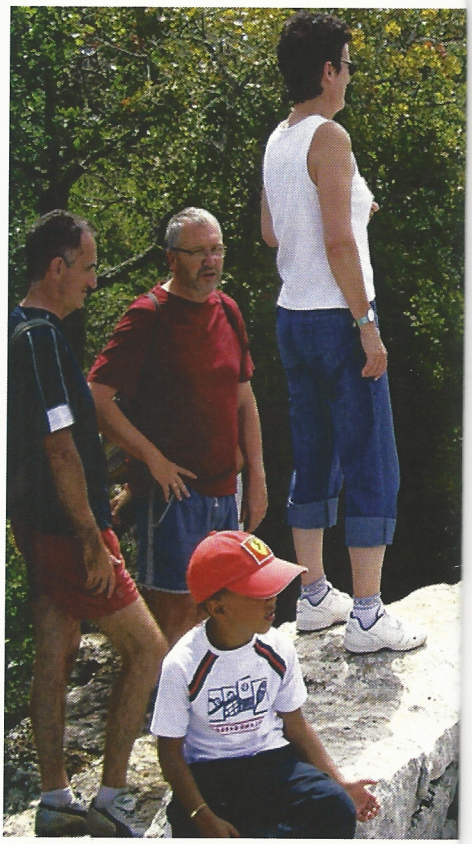

D.R.

La vie de conjoint pouvait é

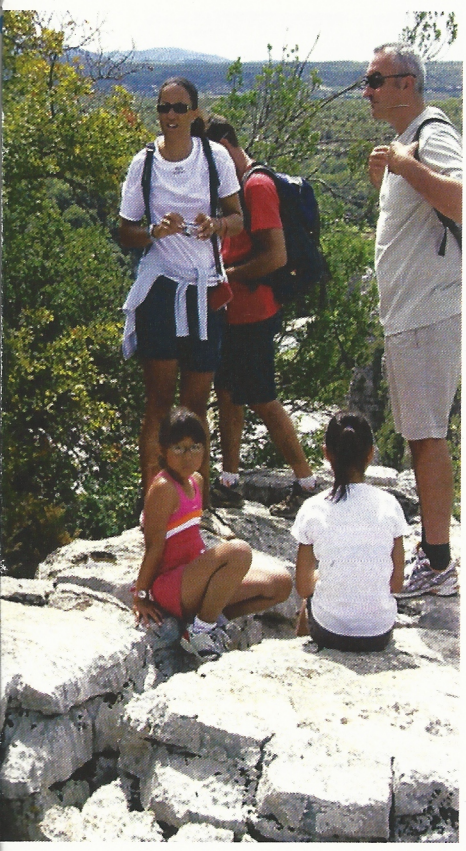

tre sacramentelle !

chercher "*à piéger Jésus*" car, si nous arrivons à "*séparer ce que Dieu a uni*", c'est du fait d'une blessure insurmontable que seuls les sacrements du pardon et de l'eucharistie, peuvent guérir.

Cet évangile nous révèle la résurrection telle que le Christ nous l'enseigne. Le sacrement du mariage est un don de Dieu, la bénédiction de Dieu est une Grâce. ■

Catherine

Etait-ce **un sacrement ?**

Avec une véritable préparation, nous serions-nous mariés ?

Je me suis mariée à l'Église à 22 ans, après un parcours religieux *traditionnel*. Nos familles n'étaient pas pratiquantes, mon fiancé non plus et ma pratique était devenue irrégulière après le lycée. Mais le mariage religieux allait de soi. Nous n'avons jamais envisagé une union civile.

Nous n'avons pas eu de véritable préparation

Deux brèves rencontres avec un prêtre et c'est tout. Sept ans après, mon mari me quittait et nous divorcions. La position de l'Église sur le divorce, l'impossibilité pour les divorcés remariés d'avoir accès aux sacrements me révoltait même si je n'étais pas concernée. Pendant de longues années, je n'ai pas réfléchi à la notion de sacrement. Je pratiquais par intermittence, accompagnant seulement mes enfants à la messe jusqu'à leur profession de Foi.

Quelle conscience du sacrement ?

Aujourd'hui, j'ai repris une pratique régulière, intégré dans un groupe de divorcés et je suis engagée dans un service d'Église. Grâce à tous les échanges, j'ai réfléchi enfin à la valeur sacramentelle du mariage catholique. Et je suis sûre qu'en me mariant, je n'ai pas eu conscience de recevoir un sacrement. Un engagement plus solennel qu'à la mairie : nous étions libres de notre consentement, je croyais à la fidélité… en quoi était-ce un sacrement ? En fait, je crois que j'assimilais plus ce mariage à une bénédiction de notre union comme chez les protestants. Et je n'avais jamais pensé que la vie de conjoint pouvait être sacramentelle ! Maintenant, en réfléchissant, je n'ai pas l'impression d'avoir reçu le sacrement de mariage.

Si nous avions eu une véritable préparation, nous serions nous mariés à l'Église ? Je ne saurais le dire : la pression familiale et sociale l'aurait peut-être emporté. Mais j'aurais certainement réfléchi davantage avant de m'engager. Maintenant je comprends la décision d'un de mes enfants qui, bien que croyant, n'a pas voulu de mariage religieux, ne pouvant adhérer à tout ce qu'il représente. ■

Renée

Visitez le site
chretiensdivorces.org

Reconstruite par l'amour de

Du sacrement, idéal et désincarné, au compagnonnage de Dieu dans nos vies humaines limitées.

Mon regard et mon vécu du sacrement de mariage a été différent selon les grandes périodes de ma vie : ma vie de femme mariée, ma vie de récemment séparée, puis aujourd'hui.

Engagement indissoluble

Avant et pendant mes années de femme mariée, le sacrement de mariage était pour moi ce que l'Église m'en avait dit. Avec St Paul dans Eph 5, 21-33, Elle m'avait appris que l'amour partagé entre mon mari et moi devenait signe de l'Amour de Dieu pour son Église, ce qui devait nous conduire à un engagement indissoluble, quelles que soient les circonstances ou drames vécus.

Jeune et amoureuse comme je l'étais alors, j'étais pleine d'enthousiasme pour me lancer dans cette promesse que je n'imaginais pas du tout être capable de rompre un jour.

Pendant nos années de mariage, je ne me posais guère davantage de questions : nous étions embarqués pour une aventure à laquelle j'avais adhéré consciencieusement, et à laquelle aussi nous nous étions préparés.

Au fur et à mesure que je vivais de plus en plus mal notre vie de couple, je commençai tout de même à m'interroger : mon sacrement de mariage pourrait-il être annulé ? Je ne savais pas grand-chose de cette procédure, mais je savais qu'elle existait. Je restais cependant "docile" à la loi de l'Église et souffrais de plus en plus en silence.

Immense colère contre l'Église

Puis ce fut le tsunami de notre séparation. Deux prêtres m'ont encouragée à me séparer en me disant que notre sacrement pourrait être reconnu nul. Cinq avocats d'officialités, de Paris ou de province me l'ont confirmé par la suite. Après six mois de réflexion et de prière, j'ai demandé la séparation à mon mari.

Là, a commencé pour moi une période à la fois de doute immense et de grande colère : pendant 19 ans, l'Église à travers ses prêtres avec lesquels j'avais parfois tenté de parler de mes problèmes, m'avait à peine écoutée et conseillée de m'ancrer toujours plus sur mon sacrement de mariage. Et voici qu'une fois au bord du gouffre (j'ai malheureusement eu des idées très noires avant et après cette décision de séparation), l'Église me disait que mon sacrement pouvait être reconnu nul. Elle aurait pu me le dire 19 ans plus tôt ! Cela m'aurait évité bien des galères… Donc une immense colère : je me sentais trompée, trahie, et je ne parvenais plus à écouter un prêtre…

En même temps que j'essayais de résoudre tant bien que mal tous les problèmes qu'affrontait notre famille (comme toutes celles concernées par la séparation et le divorce), il m'a fallu réfléchir : allais-je demander la reconnaissance de nullité ?

Pendant les premières années qui ont suivi ma séparation conjugale, j'étais très mal à l'aise avec ce que l'Église me proposait à travers le sacrement de mariage et avec la reconnaissance de nullité. J'ai assez vite décidé de ne pas engager cette procédure de reconnaissance de nullité.

Puis ce fut ma reconstruction.

Celle-ci a d'abord été initiée par une grâce immense reçue à la Pentecôte 1998, lors d'une veillée animée par les charismatiques réunis à Rome à St-Paul-hors-les-Murs.

J'étais venue à Rome, six mois après notre séparation, complètement désespérée par ma nouvelle situation de séparée, anéantie par l'incompréhension de l'Église d'alors face aux souffrances des personnes séparées ou divorcées (et évidemment surtout face à celles qui osaient envisager une nouvelle relation de couple). Cette grâce m'a permis de ressentir combien le Christ m'aimait et d'être remplie simultanément d'une joie intérieure d'une intensité irréelle et bien indescriptible. Immédiatement aussi, j'ai su comme une évidence que ce que je ressentais n'était pas seulement pour moi : le Christ aime toutes les personnes séparées ou divorcées et veut pour elles ce bonheur profond que j'ai ressenti pendant la fin de la veillée.

Cette soirée du 31 mai 1998 a changé toute ma vie : puisque le Christ m'aimait, même séparée, je souhaitais Le servir le mieux possible, et donc me reconstruire pour être en état de Le servir. Assez vite aussi, j'ai pressenti que je Le servirai auprès des divorcés.

Le chemin de reconstruction m'a demandé de longues années, à travers des thérapies successives, beaucoup de formations et sessions diverses de développement personnel et de guérison psycho-spirituelle.

Pendant toutes ces années de reconstruction, je n'ai jamais oublié ma

Dieu

"Allais-je demander la nullité ?"

D.R.

soirée à Rome : je ne pouvais pas garder cette grâce pour moi et je voulais aider les personnes séparées ou divorcées à se savoir aimées du Seigneur, et à se reconstruire elles aussi, sous son regard bienveillant. C'est dans cet esprit que j'ai créé, aidée du Père Guy de Lachaux, le parcours "Séparés, divorcés, osez choisir la vie" donné maintenant chaque année à Fondacio, à Versailles.

De très belles résurrections s'y vivent et je ressens souvent que le Seigneur est à l'œuvre dans ce parcours et nous fait voir à tous, participants et animateurs, combien Il aime et soutient les personnes divorcées. Cela m'a conduit peu à peu à une autre vision du sacrement.

Un travail reste à engager

Pourquoi ne verrait-on pas le sacrement de mariage comme le signe de la présence et de l'engagement du Christ auprès de chaque conjoint, sur son chemin de vie ? Je l'ai vécu pour moi-même : du début de mon mariage à aujourd'hui, le Christ nous a aidés, mon ex-mari et moi-même, ensemble pendant nos années de couple, puis chacun de notre côté après notre séparation. Pour moi comme pour beaucoup d'autres divorcés, ce fut un réel chemin de croissance, toujours plus en proximité avec le Seigneur.

Deux circonstances m'ont encouragée à penser cela :

• Un cours de théologie m'a fait découvrir l'évolution de l'histoire du sacrement de Réconciliation au cours de l'histoire.

• L'exhortation "Amoris Laetitia" nous montre que le Pape François souhaite que l'Église passe d'une obligation de l'idéal à un accompagnement pastoral des fidèles sur un chemin de croissance au milieu de leurs fragilités humaines.

Ainsi l'Église, dans le passé, a montré qu'elle savait faire évoluer la théologie du sacrement de Réconciliation en tenant compte des réalités humaines et apostoliques qui se modifiaient. Elle montre à nouveau aujourd'hui qu'elle reconnaît davantage nos limites humaines dans la vie conjugale. Dieu m'a montré dans ma vie, et a montré à beaucoup d'autres personnes divorcées, qu'Il est à nos côtés lorsque notre couple se sépare.

À l'époque où, hélas, trop de couples se séparent, n'est-il pas temps de regarder le sacrement de mariage comme le signe de la présence du Seigneur auprès de chaque conjoint sur sa route, que cette route soit commune aux deux conjoints (et cela reste bien sûr l'idéal vers lequel il faut tendre), ou que, malheureusement, cette route se sépare quand la vie commune conduit à trop de difficultés et souffrances pour l'un et/ou l'autre conjoint ?

En tout cas, en ce qui me concerne, mon vécu me conduit aujourd'hui (20 ans après notre séparation) à regarder notre sacrement de mariage comme cette présence de Dieu, aimante et agissante, auprès de chacun de nous, mon ex-mari et moi-même, ensemble pendant nos années de mariage, séparément aujourd'hui. ■

Edith

La vie de l'Association

À VOS AGENDAS

Réservez déjà le 7 avril 2018, à partir de 10 h 00 pour l'assemblée générale de l'association ; avec l'intervention (à confirmer) d'Hélène Bricou, docteur en théologie, maître de conférences en histoire de la liturgie et en théologie sacramentaire, directrice adjointe de l'Institut supérieur de liturgie, Theologicum, Institut catholique de Paris.

SOS CHRÉTIENS DIVORCÉS
06 62 00 85 64
LUNDI SOIR
de 19 h 00 à 22 h 00

LE MOT DU TRÉSORIER

Au nom du Conseil d'Administration, je vous remercie de votre active participation, par votre adhésion et vos dons. Votre soutien confirme l'intérêt que vous portez à la mission de l'association au sein de l'Église.

Je rappelle aussi que toute la comptabilité s'effectue PAR ANNÉE CIVILE.

Aussi, je vous invite, surtout les retardataires qui paient au dernier trimestre de l'année, à régler votre adhésion EN DÉBUT D'ANNÉE (ce qui évite les relances).

Merci d'avance.
Bonne lecture et bien fraternellement à tous.
Jacques Tiberghien

BULLETIN D'ADHÉSION - janvier/décembre 2017

Association "Chrétiens Divorcés, Chemins d'Espérance" – 27 avenue de Choisy – 75013 PARIS.
Courriel : contact@chretiensdivorces.org - **Site:** chretiensdivorces.org

Nom *(1)* _____ **Prénom** _____
(1) pour les personnes morales, merci d'indiquer le nom de la personne responsable.

Vous êtes : Prêtre ☐ Diacre ☐ Délégué diocésain ☐ Religieux(se) ☐
Responsable d'un groupe ☐ Membre d'un groupe ☐ Sympathisant ☐

Adresse _____
Code Postal _____ **Ville** _____
Téléphone _____ **Courriel** _____

COTISATION (la cotisation ne doit cependant pas être un frein à votre adhésion à l'association) :
☐ *personne seule : 25 €* ☐ *couple : 30 €*

Mise à disposition d'anciens numéros (voir les thèmes sur le site) :
Antérieurs à 2010..... : Lot de 5 : 5 € (+ frais d'envoi) - À partir de 2010 : Prix coûtant à l'unité (+ frais d'envoi)

DON : ☐ Je fais un don de : _____ €
(à partir de 15 € de don un reçu de déductibilités fiscale vous sera adressé – art. 200 du C.G.I.)

Soit un TOTAL : _____ € **DATE :** _____

CD 85

Chèque établi à l'ordre de l'Association "Chrétiens Divorcés, Chemins d'Espérance" et à adresser : 27 avenue de Choisy - 75013 Paris